



## COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD

Séance du 27 mars 2015

– Procès-verbal –

Le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail s'est réuni le 27 mars 2015 à 10h00 au SDIS du Nord – 65 Place Rihour, sous la présidence de Monsieur Erick CHARTON, Président du Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail.

### ETAIENT PRESENTS :

#### Membres représentant l'Administration

- M. Erick CHARTON - Titulaire  
Conseiller Général du Nord, Président du CHSCT
- M. Pierre DUBOIS – Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration, Conseiller Communautaire
- M. le Colonel Éric PENNINCK – Suppléant  
Directeur Départemental Adjoint
- M. Gérard MORICE – Suppléant  
Directeur Administratif et Financier
- M. Frédéric THIERY - Suppléant  
Directeur des Groupements Ressources Humaines
- M. le Lieutenant Colonel Vincent LABADENS - Suppléant  
Directeur du Groupement Volontariat
- M. le Lieutenant Colonel Jean-Jacques MOLIERE - Suppléant  
Chef du Groupement territorial 2

- M. le Colonel Bruno MOULART - Suppléant  
Directeur des Groupements Opérations

### **Membres représentant le Personnel**

- M. David MIRLAND – Titulaire  
CIS DENAIN – CGT
- M. François MASSIN – Titulaire  
Groupement 5 – CGT
- M. Guillaume PIWON – Titulaire  
CIS VALENCIENNES - CGT
- M. Sébastien WATRY - Titulaire  
Groupement Bâtiment – SNSPP-PATS-FO
- Mme Valérie MULLOT – Titulaire  
Groupement Soutien Logistique – Avenir Secours
- M. Jean-François PANZERA – Titulaire  
CIS VALLEE DE LA LYS – CFTC
- M. David LADAGNOUS - Titulaire  
CIS CAUDRY – Syndicat Autonome
- M. Yann GROUX – Titulaire  
CIS FORT MARDYCK – SUD
- M. Pascal JOLY – Suppléant  
CIS DUNKERQUE – CGT
- M. Hugues TETAERT – Suppléant  
CIS ROUBAIX – CGT
- M. Maroine FATHALLAH – Suppléant  
CIS HAUTMONT– CGT
- M. Mickaël DESLOOVER – Suppléant  
CIS VIEUX CONDE – SNSPP-PATS-FO
- M. Jean-Rémy FAVIER – Suppléant  
CIS LESQUIN – Avenir Secours
- M. Bernard MAJOT – Suppléant  
CIS CAMBRAI – CFTC
- M. Sébastien TARGET – Suppléant

CIS DOUAI – Syndicat Autonome

**Experts :**

- M. le Capitaine Bertrand-Xavier ROUGANE CAP  
CIS CASSEL – Représentant CCD SPV
- M. le Lieutenant Colonel Benoît MARTIN  
Chef du Groupement Territorial 1
- M. le Lieutenant Colonel Stéphane BEAUVENTRE  
Chef du Groupement Territorial 3
- M. le Commandant Eric MARESCHI  
Représentant le Groupement Territorial 4
- M. le Commandant Hugues LIAGRE  
Chef du Groupement Territorial 5
- M. le Commandant Marc JOLY  
Chef du Groupement de Soutien Technique LILLE
- M. le Lieutenant Colonel Denis THIEBAUT  
Chef du Groupement de Soutien Technique VALENCIENNES
- M. le Commandant Olivier DUBUSSE  
Chef du Groupement de Soutien Technique DOUAI
- M. le Docteur Marc ROLLET  
Médecin de Prévention
- Mme le Pharmacien Hors Classe Emmanuelle ALAVOINE  
Groupement Pharmacie
- M. Benoît THUMEREL  
Directeur des Groupements Ressources Humaines Adjoint
- M. le Commandant Sébastien BOUCHE  
Chef du Pôle Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail
- Mme le Lieutenant Colonel Nathalie DUBOIS  
Agent Chargé des Fonctions d'Inspection  
Groupement des Affaires Juridiques
- M. le Commandant Sébastien DESCAMPS  
Direction des Groupements Opérations
- M. le Lieutenant Colonel Fabrice BOOTZ

### Groupement CODIS CTA

- M. David HOTTELART  
Expert CGT – CTA LE QUESNOY
- Mme Barbara LEROY LAIDEBEUR  
Chef du Service Affaires Statutaires et Relations Sociales – Direction des  
Groupements Ressources Humaines
- Mme Céline LEJEUNE  
Service Relations Sociales – Direction des Groupements Ressources Humaines

### **ETAIENT EXCUSES :**

#### **Membres représentant l'Administration**

- M. David BAILLEUL - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration, Vice-Président de la Communauté Urbaine de  
DUNKERQUE, Maire de COUDEKERQUE BRANCHE
- M. Gérard BOUSSEMART – Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration, Conseiller Général du Nord, Président du sous  
comité hygiène et sécurité du Groupement 3
- M. Philippe LETY - Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration, Vice-Président du Conseil Général du Nord,  
Maire de Solre-le- Château, Président du sous-comité hygiène et sécurité du  
Groupement 4
- M. Charles BEAUCHAMP – Titulaire  
2<sup>ème</sup> Vice-Président du SDIS du Nord, Vice-Président du Conseil Général du Nord
- Mme Sylvie BRACHET – Titulaire  
Membre du Conseil d'Administration, Maire de BERGUES
- M. le Colonel Philippe VANBERSELAERT – Titulaire  
Directeur Départemental
- M. le Médecin de classe exceptionnelle Patrick HERTGEN - Titulaire  
Médecin Chef
- M. le Lieutenant Colonel Christophe BAUDEMONT - Suppléant  
Directeur du Groupement Formation
- M. le Médecin hors-classe David FONTAINE - Suppléant  
Médecin Chef Adjoint
- Mme Violaine GATTIER - Suppléante

Directeur du Groupement Affaires Juridiques

**Membres représentant le Personnel**

- M. Julien SOLEAU – Titulaire  
CIS ROUBAIX – CGT
- M. Jérémy DOURS – Suppléant  
CIS TOURCOING – CGT
- M. Bruno LESCORNEZ – Suppléant  
CTA FLANDRES – SUD

Monsieur le Président remercie les membres pour leur présence. Il rappelle que ce CHSCT s'inscrit dans un contexte de renouvellement des Instances Départementales et donc également des Instances Consultatives du SDIS du Nord.

Aussi, il précise qu'il s'agit d'une séance exceptionnelle du CHSCT, sollicitée par les représentants du personnel.

Madame LEROY LAIDEBEUR procède à l'appel et recense les votants.

Pour les représentants de l'établissement, voteront M. Erick CHARTON, M. Pierre DUBOIS, M. le Colonel PENNINCK, M. Gérard MORICE, M. THIERY, M. le Lieutenant Colonel Vincent LABADENS, M. le Lieutenant Colonel MOLIERE et M. le Colonel Bruno MOULART.

S'agissant des représentants du personnel, voteront :

- Pour la CGT : M. David MIRLAND, M. François MASSIN, M. Guillaume PIWON et M. Hugues TETAERT
- Pour le SNSPP-PATS-FO : M. Sébastien WATRY
- Pour Avenir Secours : Mme Valérie MULLOT
- Pour la CFTC : M. Jean-François PANZERA
- Pour le Syndicat Autonome : M. David LADAGNOUS
- Pour SUD : M. Yann GROUX

Monsieur MIRLAND souhaite avant que la séance ne débute qu'un tour de table puisse être effectué afin d'identifier tous les participants. En effet, il s'étonne du nombre de personnes présentes à cette séance et souhaiterait prendre connaissance du rôle de chacun au sein de ce CHSCT exceptionnel, dédié aux déclenchements des Dangers Graves et Imminents (DGI).

L'ensemble des participants se présente.

A la suite de ce tour de table, Monsieur MIRLAND sollicite une suspension de séance afin de s'entretenir avec ses collègues au vu de décider de leur présence à la séance.

Il ajoute qu'en ce moment, des discussions ont lieu sur l'écriture du règlement intérieur de cette instance.

Monsieur le Président précise que depuis sa prise de fonction en tant que Président du CHSCT, le climat a toujours été bon, avec une écoute réciproque des uns et des autres. Il souhaite rassurer les représentants du personnel sur les motivations partagées et respectives des deux collèges constituant cette instance, mais aussi, sur la volonté de faire avancer les différents dossiers dans le meilleur climat possible et avec une réelle écoute.

Aussi, il se dit habitué à voir du monde réuni autour de la table de cette instance. Il confirme qu'aujourd'hui, un peu plus de membres siègent mais il s'agit d'apporter une certaine expertise sur les points étudiés durant cette séance.

Monsieur MIRLAND affirme que la démarche des représentants du personnel en poste aujourd'hui ne correspond pas à une remise en cause du travail effectué auparavant au sein de cette instance, mais demande une suspension de séance afin que les représentants du personnel puissent se concerter.

*Suspension de séance.*

Monsieur MIRLAND en tant que porte parole de l'ensemble des représentants du personnel indique qu'ils sont conscients que jusqu'à présent il était d'usage de convoquer un certain nombre d'experts aux séances du CHSCT. Cependant, ils considèrent que cela est peu constructif lors des débats. Par respect pour l'organisation générale, les représentants du personnel siégeront aujourd'hui, mais ils souhaitent que ce point soit étudié lors des échanges concernant le règlement intérieur du CHSCT.

Monsieur le Président indique qu'il a pu constater la montée en charge du SDIS du Nord dans le cadre des différentes instances. Il affirme que cette organisation a été mise en place dans le but d'avoir une attitude constructive et collaborative. La présence de chacun n'a jamais été contestée et répondait à un besoin.

Monsieur le Président complète ses propos en précisant qu'il apprécie le travail réalisé lors des séances de CHSCT, les dossiers étant étudiés en détail. Aussi, il précise que des réunions préparatoires sont réalisées afin d'étudier les points inscrits à l'ordre du jour, de les compléter éventuellement, l'objectif étant de présenter des dossiers de qualité.

Il assure que son souci personnel a toujours été de respecter chacun dans sa fonction, mais aussi de permettre à chacun d'accéder à l'information.

Il remercie Monsieur MIRLAND de s'être fait porte parole de l'ensemble des représentants du personnel sur ce point.

Il affirme que le Président du SDIS, le Directeur ainsi que lui-même, sont tous animés par l'objectif de faire fonctionner au mieux le SDIS du Nord.

Le souci de qualité repose sur une écoute mutuelle et un travail en commun.

Monsieur le Président confirme que le règlement intérieur du CHSCT est en cours de discussion et de réécriture. Il s'agit d'une phase intermédiaire qui nécessite que chacun fasse part de ses propositions en amont pour qu'une validation soit faite lors des séances d'instance.

Monsieur MIRLAND répète que les représentants du personnel ne reviennent pas sur le travail fourni, mais souhaite que cette instance soit en phase avec la réglementation qui la concerne.

## **1. Approbation du procès-verbal du CHS du 13 novembre 2014**

Madame LEROY LAIDEBEUR précise que le procès-verbal a été transmis aux membres le 23 janvier 2015 et n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Monsieur MIRLAND revient sur la déclaration faite par la CGT et reprise dans le procès-verbal en question. Il évoque la mise en place des Assistants de Prévention (ADP) et attend qu'au prochain CHSCT, une présentation complète du projet soit développée, ainsi que la lettre de cadrage des ADP et des CDP (Conseillers de Prévention).

Il évoque ensuite l'accident GPL qui a eu lieu à Caudry et notamment l'enquête effectuée par la Direction Générale de la Sécurité Civile et la Gestion des crises (DGSCGC). Il transmet le mauvais ressenti des personnes entendues par la DGSCGC. La façon de faire ne ressemble pas aux pratiques du SDIS59. Il suppose que le côté militaire a sans doute prédominé lors des échanges.

Le Directeur Départemental Adjoint assure que le point relatif aux ADP sera présenté lors d'une prochaine séance du CHSCT.

Concernant les pratiques de la DGSCGC, il sait que la procédure a eu des tendances inquisitoires, comme le Lieutenant Colonel DUBOIS lui en a fait part. Toutefois, il indique que le rapport de la DGSCGC n'est pas défavorable au SDIS du Nord.

**Résultat du vote :**

	Pour	Contre	Abstention
Représentants de l'Administration	8		
Représentants du personnel	9		

**Le procès-verbal du CHS du 13 novembre 2014 reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

**2. Suivi des Avis Rendus**

Madame LEROY LAIDEBEUR indique que lors du CHSCT du 13 novembre 2014, deux avis ont été rendus :

- Le programme annuel de prévention 2014 est en cours de réalisation,
- Présentation du Document Unique Opérationnel : Ce document est mis en place et la Direction des Groupements Opérations a la charge de la mise en œuvre des fiches actions proposées par ce dernier.

**3. Désignation du secrétaire des représentants du personnel au CHSCT**

Monsieur THUMEREL indique que, conformément au décret de 1985, un secrétaire doit être désigné parmi les représentants du personnel.

Il ajoute que le projet de règlement intérieur, qui n'est pas encore adopté aujourd'hui, actera cette disposition. Un secrétaire adjoint peut également être désigné.

Le Secrétaire et le Secrétaire adjoint seront désignés, conformément aux souhaits des représentants du personnel, pour une durée de 4 ans.

Monsieur MIRLAND propose, pour le syndicat CGT, la candidature de Monsieur François MASSIN aux fonctions de Secrétaire.

Monsieur le Président indique qu'un vote à bulletin secret est envisageable mais propose, sauf objection, un vote à main levée.

L'ensemble des représentants du personnel est favorable au vote à main levée.

Monsieur le Président soumet la candidature de Monsieur François MASSIN au vote.

	Pour	Contre	Abstention
Représentants du personnel	9		

**La candidature de Monsieur François MASSIN aux fonctions de Secrétaire reçoit un avis favorable à l'unanimité.**



Monsieur le Président fait appel à candidatures aux fonctions de Secrétaire Adjoint.

Monsieur Mickaël DESLOOVER propose sa candidature.

Monsieur le Président soumet la candidature de Monsieur Mickaël DESLOOVER au vote.

	Pour	Contre	Abstention
Représentants du personnel	9		

**La candidature de Monsieur Mickaël DESLOOVER aux fonctions de Secrétaire Adjoint reçoit un avis favorable à l'unanimité.**

### ***Questions des membres du CHSCT***

#### **1. Déclenchement sur le Danger Grave et Imminent du CTA LE QUESNOY**

Monsieur le Président propose aux membres concernés par cette interpellation de prendre la parole concernant ce point.

Monsieur PIWON précise que ce déclenchement fait suite à une Assemblée Générale de février 2015, constituée à la demande du personnel du CTA LE QUESNOY. Les agents ont alors évoqué un manque d'effectifs ainsi qu'une dégradation des conditions de travail.

Dans le cadre du décret, les représentants du personnel du CHSCT ont complété le registre rouge afin d'alerter sur les problèmes psychologiques inquiétants que les personnels affectés dans ce CTA connaissent. Un cahier bleu a également été rempli afin d'évoquer la technicité des prises d'appel non adaptée.

Il propose à l'expert de son syndicat d'évoquer plus en détail les problèmes constatés.

Monsieur David HOTTELART, expert invité à la demande des représentants du personnel et affecté au CTA LE QUESNOY, précise qu'il a collecté l'ensemble des problèmes rencontrés par les agents du CTA LE QUESNOY et propose de les exposer.

Il évoque dans un premier temps le manque d'effectifs lié à des départs non remplacés, alors que le CTA connaît une augmentation constante des interventions.

Ensuite, il met en avant l'impossibilité, pour les opérateurs d'intercepter les appels entre Valenciennes et Cambrai. Les agents affectés sur l'îlot Valenciennes doivent se déplacer pour prendre un appel de l'îlot Cambrai. Lorsqu'un opérateur est en ligne du côté Valenciennes et que le téléphone côté Cambrai sonne, ils abrègent l'appel en cours pour intercepter le nouvel appel entrant. Parallèlement à ces appels, de nombreux appels radio doivent également être interceptés. Il précise que, considérant le territoire à couvrir, les réseaux radio sont souvent saturés.

Aussi il estime que ce flux radio pourrait être réduit en éliminant les appels inutiles, notamment par le biais des statuts - techniques que les postes ANTARES (Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours) permettent. Il prend l'exemple des appels de la part des Sapeurs Pompiers en intervention, lors de leur arrivée au Centre Hospitalier, pour lesquels, les opérateurs sont obligés de répondre.

Selon lui, la priorité est de répondre aux appels du 18 et non pas aux messages radio sans grande importance.

Monsieur HOTTELART évoque ensuite les écoutes dont les opérateurs font l'objet régulièrement. Il indique qu'à la moindre demande, la hiérarchie réécoute les bandes son d'appels. Suite à ces réécoutes, les opérateurs sont régulièrement interrogés sur la manière dont ils ont répondu. Or, lors de la prise d'appel, les opérateurs ne connaissent pas tous les tenants et les aboutissants, alors que la hiérarchie qui procède aux réécoutes connaît le contexte et peut se faire un schéma de réponse que les opérateurs ne peuvent réaliser à la prise d'appel.

Il aimerait que les critiques soient un peu plus constructives, ce qui éviterait une certaine tension au sein des équipes.

Monsieur HOTTELART souhaite également souligner qu'à chaque visite des autorités, le travail est calme. Ces derniers ont donc l'impression que la charge de travail n'est pas conséquente.

Il revient ensuite sur le départ d'effectifs non remplacés. Les agents affectés au CTA pallient donc ces carences d'effectifs et reviennent travailler sur temps de repos pour remplacer les absents (en arrêt maladie par exemple). Il rappelle qu'auparavant, des personnels SOJ étaient à disposition du CTA et pouvaient ainsi compenser les carences d'effectifs.

Il met ensuite en avant la mise en place des FMAPA TRS2 et TRS3, effectuées sur temps de repos puisqu'il n'est pas possible de s'absenter pendant les jours de garde.

Par ailleurs, il aimerait que ces FMAPA soient plus adaptées au travail effectué en CTA (sur l'outil, la sectorisation par exemple). Ainsi, la dernière formation qu'il a suivie, portait sur la présentation de la VLI par un infirmier SSSM.

Le Directeur Départemental Adjoint indique que la Direction avait été informée de l'usure morale et du stress ressenti par certains personnels. De nombreux arrêts de travail ont d'ailleurs été recensés.

En accord avec le Colonel VANBERSELAERT, il a été décidé d'ouvrir 5 postes de Sergents nommables Adjudants pour remplacer les agents ayant formulé la demande de quitter le CTA. 5 agents ont donc vu leur demande de mutation acceptée mais il leur a été demandé de revenir travailler le temps que les nouveaux agents affectés au CTA soient formés. Cette négociation a eu lieu avec les personnels, le Commandement du CTA, la Direction des Groupements Opérations et le Lieutenant Colonel MICHAUX, responsable des CTA.

Néanmoins, tous les agents qui souhaitaient quitter le CTA, n'ont pas pu voir leur demande acceptée.

Le Directeur Départemental Adjoint affirme que ce centre est reparti sur une nouvelle dynamique. Le problème du stress ressenti par les personnels des CTA est, quant à lui, étudié.

Il indique qu'il n'est pas possible, comme dans d'autres départements, de rendre obligatoire le passage en CTA pour le passage au grade d'Adjudant. Il affirme qu'il est tout de même important, pour les Sapeurs Pompiers, de comprendre l'intérêt de la prise d'appel.

Monsieur le Président indique que le Docteur ROLLET, le Lieutenant Colonel BOOTZ ainsi que le Colonel MOULART sont en capacité d'apporter leur expertise sur ce point.

Le Docteur ROLLET précise qu'il n'a été, ni saisi, ni alerté sur les impacts résultant de ce manque d'effectifs. Il confirme qu'il s'agit de son rôle d'intervenir sur les postes de travail.

S'il avait été alerté, il se serait rendu sur place, avec l'équipe de prévention (dont le Psychologue du travail et l'Ergonome), afin d'identifier les risques inhérents à ce manque d'effectif.

Il propose alors de se rendre sur place et d'étudier les conditions de travail.

Le Lieutenant Colonel BOOTZ précise qu'à la conception du CTA LE QUESNOY, des îlots séparés ont été mis en place et l'interception d'appel n'a pas été prévue.

Lorsque le projet du CTA VILLENEUVE D'ASCQ a été initié en janvier 2014, un retour d'expérience du CTA LE QUESNOY a été réalisé. Dans ce cadre, la problématique de l'interception d'appel a été abordée et prise en compte. Ainsi, elle sera mise en place dès l'ouverture du nouveau CTA dès 2015.

Concernant le CTA LE QUESNOY, cette mesure nécessite un re-paramétrage de l'installation téléphonique qui ne peut être réalisé par le SDIS, mais par une entreprise.

La Direction Transmissions examine d'ailleurs en ce moment, les possibilités en la matière au CTA LE QUESNOY.

Il indique que cette démarche nécessite un peu de temps, d'autant plus que la mise en place du CTA VILLENEUVE D'ASCQ reste la priorité puisqu'elle doit être effective fin 2015.

Concernant la partie radio, le Lieutenant Colonel BOOTZ indique qu'une note opérationnelle datant de 2013 a pour objet les messages radio sans plus values opérationnelles.

Cette note redéfinit les procédures radio et insiste sur l'importance de passer des messages courts afin de limiter ainsi le temps d'occupation des fréquences radio.

Concernant les statuts, il rappelle qu'il s'agit d'un dispositif technique permettant aux Chefs d'agrès, pour certains types de messages, de presser un bouton plutôt que de les passer de vive voix. Cette démarche permet de façon non audible, le passage d'informations opérationnelles reprises automatiquement dans la gestion informatique de l'alerte.

Il précise que le domaine des statuts est nouveau et lié à ANTARES. Il n'est pas encore mis en œuvre au SDIS du Nord, néanmoins, une expérimentation va être lancée très prochainement.

Concernant, la FMAPA des agents placés en CTA, il souhaite rectifier ce qui a été énoncé. La demande forte des personnels de voir cette formation liée à l'approfondissement des connaissances de secteurs a été entendue et prise en compte pour la FMAPA 2014. Ainsi, une journée a été consacrée aux secteurs Cambrai et Valenciennes.

Une FMAPA aura à nouveau lieu en 2015. Son programme prévoit de revenir de façon allégée sur les sectorisations, puis de fournir des notions sur les outils d'évolution TITAN et G. TITAN (liées à la cartographie).

Le Colonel MOULART souhaite préciser que la FMAPA est effectuée hors cycle de garde afin qu'elle soit essentiellement consacrée à la formation sur un programme bien établi et pour ne pas que les agents soient interrompus pour des raisons opérationnelles. Elle est comptabilisée dans le temps de travail.

Monsieur HOTTELART confirme que le temps de formation est comptabilisé dans le temps de travail mais les agents reviennent travailler sur un jour de repos pour suivre la formation. Il précise que certains terminent leur garde de nuit et enchaînent avec la formation ou inversement, suivent la formation et enchaînent avec leur garde de nuit. Il confirme néanmoins que les heures sont récupérées ensuite.

Monsieur PIWON intervient sur le problème d'effectifs. Il indique que la réglementation impose 42 personnels présents au CTA. Or, actuellement, ils sont au nombre de 36.

Concernant les FMAPA, il estime que si le CTA évolue à flux tendu au niveau du personnel, la récupération d'heures est compliquée à mettre en place puisqu'ils n'ont pas la possibilité de poser pour ne pas aggraver le sous effectif constant.

Il rappelle que le CTA a eu à traiter 20 000 départs effectifs de plus cette année. A noter que les appels passés sans départ ne sont pas comptabilisés dans ce flux.

Selon lui, tous ces paramètres augmentent les risques psychosociaux. Pour rebondir sur la proposition du Docteur ROLLET, il est intéressé par son intervention ainsi que celle du psychologue du travail au CTA LE QUESNOY.

Il ajoute qu'en plus des appels reçus sur le 18, s'ajoutent les appels du SAMU et de la Police qui entraînent une sur sollicitation.

Aussi, il précise que les délais concernant les demandes de SAMU via la radio ne peuvent pas être pris en compte par les personnels du CTA parce que le délai d'attente de réponse du SAMU est beaucoup plus long que celui du 18.

Concernant le CTA VILLENEUVE D'ASCQ, il indique qu'aucune concertation du CHSCT n'a eu lieu alors que la réglementation impose une consultation de cette instance dès qu'une modification des postes de travail ou une modification bâtimementaire a lieu.

Aussi, il constate une nouvelle fois l'existence de problèmes de communication puisque le Médecin de Prévention n'a pas été prévenu, alors qu'un registre rouge a été saisi.

Enfin, il se demande pourquoi des agents ne sont pas mis à l'essai au CTA LE QUESNOY dans l'objectif d'une mise en place prochaine au CTA VILLENEUVE D'ASCQ. Cela diminuerait au CTA LE QUESNOY pour un temps les problématiques d'interception d'appel. Par ailleurs, il ne comprend pas pourquoi il existe des délais de mise en place.

Il se pose la même question pour le fonctionnement des radios, d'autant plus que cela faciliterait également la tâche des intervenants sur le terrain.

Monsieur MIRLAND complète les propos de Monsieur PIWON en évoquant les missions du CHSCT, dont celles de la santé et des conditions de travail. Lors de la fusion des CTA CAMBRAI et VALENCIENNES, il est lui-même intervenu parce qu'à aucun moment, les personnels concernés n'ont été conviés à des débats avec le Médecin de Prévention, le Psychologue et l'Ergonome.

Aujourd'hui, le bâtiment est superbe mais l'outil n'est pas adapté, ni sur le plan humain, ni sur le plan technique.

Il constate, une fois de plus, qu'aucune concertation n'a eu lieu pour le CTA VILLENEUVE D'ASCQ. Il estime qu'elle permettrait pourtant de régler en amont, un certain nombre de problématiques.

D'après lui, le changement d'affectation de certains agents et leur remplacement au CTA LE QUESNOY n'est pas une réelle solution.

Aussi, il aimerait que l'Administration se demande pourquoi autant d'agents sont placés en arrêt maladie. D'autant plus que pour certains, il s'agit d'agents solides.

Il précise que certains agents ont une charge de travail trop importante qui engendre un mal être certain (généralisé par le SAMU, par l'Opérationnel, par les agents sur le terrain et donc par la radio, par la population et le tri des appels).

Il dit avoir rencontré le Psychologue du travail voilà quelques semaines, et les problèmes du CTA ont été évoqués. Ce dernier, dans ses travaux passés, avait déjà pu relever un certain mal être des personnels du CTA LE QUESNOY. Monsieur MIRLAND se dit alors étonné que le Psychologue n'ait pas pu être déclenché, ainsi que le Médecin de Prévention.

Il aimerait que dès à présent, le Médecin de Prévention, le Psychologue, l'Ergonome et les représentants du CHSCT soient associés au projet du CTA A.

Monsieur LADAGNOUS souhaite apporter un élément. Depuis le 21 mars, le Sergent Chef est placé en arrêt maladie pour stress psychologique professionnel. Il aimerait que le SSSM étudie le problème de mal être au CTA LE QUESNOY.

Monsieur le Président résume que les problèmes sont liés aux risques psychosociaux et aux interceptions des appels au CTA.

Le Directeur Départemental Adjoint indique que les travaux d'électricité du CTA LE QUESNOY n'ont pas encore été « réceptionnés ». Ces problèmes seront prochainement résolus. Un accord est sur le point d'être trouvé  
Il pense donc que l'interconnexion sera réalisée pour la fin d'année.

Concernant les risques psychosociaux, le Colonel MOULART souhaite éclaircir les choses. Sur le temps de formation non récupérable, il répète que le temps de travail est comptabilisé. 1596 heures légales pour les personnels en CTA sont effectuées par chaque agent, pas plus. Il affirme que personne n'est pénalisé dans son temps de travail en cas de formation.  
Concernant le non respect des repos de sécurité, il s'agit d'arrangements de convenance avec les agents concernés, afin d'éviter les déplacements supplémentaires.  
Il est donc toléré, que la formation se fasse dans le temps précédent ou suivant la garde, limitant ainsi les déplacements. Il estime irrecevable de demander à l'Administration certains arrangements et inversement, de les utiliser pour mettre en évidence des injustices.

Le Colonel MOULART dément formellement le chiffre communiqué par la CGT annonçant une augmentation de 20 000 interventions annuelles traitées par le CTA LE QUESNOY. L'augmentation s'élève effectivement à 5 000, réparties sur les 4 CTA. Il passe de 163 741 à 168 997.

Concernant l'information du Médecin de Prévention, il affirme que le SSSM a été mis au courant. C'est le Médecin du Groupement 4 qui supporte le CTA LE QUESNOY qui a été alerté en première intention et qui est intervenu.

Pour ce qui est des aménagements techniques, ces derniers sont possibles et sont même programmés. Il rappelle que des procédures réglementaires sont à respecter et que ces dernières nécessitent un certain temps par les différentes étapes que les marchés publics imposent.

Il ajoute qu'un retour d'expérience a eu lieu et des choix de mise en œuvre technique sur l'interception d'appel d'un îlot à l'autre ont été effectués.

Aussi, il informe l'assemblée qu'une réunion avec le Groupement Opérations, le Groupement Transmission et le Groupement informatique a lieu l'après-midi même afin de caler la mise en œuvre des statuts.

Toutefois, s'il existe une saturation du réseau radio aujourd'hui, la consigne de diffusion de messages clairs, nets et précis doit circuler sur le terrain. Il compte aussi sur les représentants du personnel pour conforter les messages transmis par les notes opérationnelles auprès des agents sur le terrain.

Il rappelle que les statuts sont liés à la géolocalisation. Cette dernière sera présentée aux représentants du personnel par l'intermédiaire du Comité Technique, du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs Pompiers Volontaires, de la Commission Administrative, Technique des Services d'Incendie et de Secours et de la CNIL.

Enfin, concernant le climat psychosocial, le Colonel MOULART rappelle que son prédécesseur a effectué un travail de concertation préalable au regroupement des deux CTA au CTA LE QUESNOY.

Aujourd'hui, le travail porte sur le CTA VILLENEUVE D'ASCQ et le regroupement de 3 CTA. Le SDIS s'y prépare sérieusement.

Il précise avoir déjà organisé des visites de chantier du nouveau CTA pour les futurs opérateurs et chefs de salle affectés prochainement sur ce site.

Aussi, il précise que la conception de ce CTA a pris en compte le retour d'expérience du CTA LE QUESNOY et a été partagée par les personnels des CTA FLANDRES, ROUBAIX et LILLE. Les plans leur ont été présentés et ils ont pu ainsi les amender. Les personnels ont donc bien été associés, malgré ce que les représentants du personnel mentionnent.

Monsieur THIERY excuse le Psychologue du travail qui est en congé et qui n'a pas pu assister à cette séance de CHSCT.

Il précise que ce dernier, en accord avec le Lieutenant Colonel MICHAUX et le Lieutenant CORREA, Chef du CTA, est missionné sur ce CTA et interviendra dès le 2 avril, en se rendant sur place. Le Médecin de Prévention et l'Ergonome seront tous deux associés à cette démarche. Il indique que le travail effectué portera sur les facteurs d'usure et de ressource afin d'aboutir à des propositions d'amélioration d'ambiance de travail. C'est-à-dire améliorer les relations hiérarchiques et la constitution d'un RETEX pour le futur CTA de VILLENEUVE D'ASCQ. Dans le projet du Psychologue du Travail, 4 phases sont prévues. Lorsqu'il aura recueilli un certain nombre de données, le secrétaire du CHSCT et son Adjoint seront associés à la restitution. Le plan d'actions sera présenté dans un futur CHSCT exposant les risques psychosociaux. Le travail est donc en cours.

Il précise que dans le cadre du diagnostic des risques psychosociaux, le Psychologue du travail avait mis en place une enquête assez consistante dans laquelle les personnels de CTA faisaient l'objet d'un relevé spécifique sur leurs missions qui représentaient un risque particulier. Il confirme que la population des CTA est bien repérée dans le cadre de la prévention des risques psychosociaux.

Monsieur MIRLAND évoque l'augmentation certaine des interventions alors que les effectifs sont toujours réduits. Selon lui, il serait intéressant que l'augmentation du nombre d'interventions donne lieu soit à une adaptation de l'outil de travail, soit à une adaptation des conditions en termes d'heures et d'effectifs.

Concernant le SSSM, il sait que le Docteur LECOEVRE est intervenu au CTA LE QUESNOY mais il s'interroge tout de même sur la communication entre le Médecin de Groupement et le Médecin de Prévention. Il estime que ce sujet doit être absolument traité par ce dernier. Il confirme que sur l'aspect santé des agents du CTA, le Docteur LECOEVRE est intervenu très efficacement mais la problématique reste bien présente.

Selon lui, le Médecin de Prévention reste l'acteur principal dans l'apport de bienfaits quotidiens et durables.

Concernant les aménagements techniques, il est conscient du respect des procédures qui peuvent allonger les délais de mises en place.

Il sait que le bâtiment qui abrite le CTA et le CIS LE QUESNOY a coûté entre 12 et 14 000 000 euros. Il s'étonne que les moyens nécessaires n'aient pas pu être mis en place tout de suite avec une telle dépense.

Sur la géolocalisation, Monsieur MIRLAND estime que cela permettrait de remettre les engins rapidement disponibles sur certains secteurs d'intervention. Néanmoins, il aimerait que

le CHSCT soit associé à cette mise en place. Il n'ose pas imaginer que cette géolocalisation soit un simple mouchard pour surveiller les retours d'intervention.

Il réagit également par rapport à l'outil mis à disposition dans les ambulances, à savoir les plans. Il estime que cet outil est catastrophique. Il prend l'exemple d'un Sapeur Pompier muté de Dunkerque à Valenciennes, qui ne connaît pas du tout le nouveau secteur sur lequel il évolue. Une feuille de départ lui est remise, reprenant l'adresse à laquelle il doit se rendre. Son outil d'orientation est un plan en format A4 de mauvaise qualité. L'absence de GPS dans les engins est, selon lui, aujourd'hui, un comble.

Il indique avoir échangé avec le Groupement Informatique qui a confirmé la possibilité d'équiper les engins de tablettes numériques. Cet équipement n'est certainement pas utile dans tous les CIS, puisque dans les CIS mixtes, les Sapeurs Pompiers Volontaires sont originaires du secteur. Mais cette dépense lui semble plus que nécessaire dans certains CIS, de taille importante, qui connaissent de nombreuses mobilités.

Il rappelle que la décision du Chef d'agrès en cas de problèmes peut avoir un impact au pénal. Pour autant, ce dernier, outre indiquer la direction, doit faire également d'autres choses (regarder les plans d'eau, se retourner sur ses binômes...).

Il précise aussi que l'éclairage des ambulances est très médiocre et la police reprise sur les plans est minuscule. Il aimerait que ce dossier avance concrètement.

Monsieur le Président rappelle que tout le monde est préoccupé par le bon fonctionnement du SDIS, quel que soit l'échelon.

Concernant les choix de bâtiment, il rappelle que les choses sont très cadrées. Le Président du SDIS est très conscient que c'est de l'argent public qui est dépensé. Il affirme que les décisions sont toujours prises de façon réfléchie.

Le Directeur Départemental Adjoint dément que les plans ne soient pas de bonne qualité. Il précise qu'il s'agit de la première interpellation qu'il entend à ce sujet. Selon lui, ce n'est pas l'avis général. Un effort a été fait sur la qualité de ces documents afin qu'ils soient au possible les plus opérationnels et les plus ludiques. Il n'a jamais reçu de remontées d'informations affirmant qu'ils sont de mauvaise qualité.

Concernant l'aspect technique, l'interconnexion entre les sites de Valenciennes et de Cambrai sera très certainement effective en fin d'année.

Il estime que le problème humain reste l'élément le plus urgent à régler.

Il rappelle que les personnels en place au CTA ont été associés sur les évolutions du chantier de Villeneuve d'Ascq. Il propose au Président du CHSCT de mettre en place une visite des membres du CHSCT sur le site du CTA VILLENUVE D'ASCQ.

Monsieur le Président clôt le sujet et aborde le point suivant.

## **2. Déclenchement sur le Danger Grave et Imminent sur l'utilisation des radios « non atex »**

Monsieur PIWON indique qu'il est à l'origine de la saisie du cahier rouge au mois de janvier 2015, suite à la mise en place, par le Chef du CIS VALENCIENNES, d'une note de service.

Il précise que, suite au feu de piscine survenu à Valenciennes au mois de septembre 2014, deux Sapeurs Pompiers Professionnels ont été légèrement blessés. Le bilan aurait pu être bien plus important puisque ces agents ont subi un embrasement généralisé éclair.

Une enquête a donc été diligentée. Aujourd'hui, les résultats de cette dernière n'ont pas été communiqués. Il précise que les membres du CHSCT et les Représentants du personnel n'ont pas été associés à cette étude et souhaitent que ce problème de fonctionnement soit revu.

A l'issue de cette enquête, Monsieur PIWON explique que le Chef du CIS VALENCIENNES a organisé une réunion avec l'ensemble des agents de ce CIS afin d'expliquer la nouvelle mise en place des portatifs non Atex puis, a diffusé dès le 16 janvier 2015, une note de service dans son CIS. Monsieur PIWON a alors saisi le cahier rouge, estimant que le travail des SPP ne pouvait pas se faire en toute sécurité.

Il précise que le déclenchement de la balise se fait par l'intermédiaire d'une pression sur le bouton rouge du portatif, qui émet alors un son d'alerte.

Il ajoute que parfois, le chef d'agrès n'est pas équipé de ce matériel et envoie alors ses binômes en reconnaissance. Si ce binôme évolue en milieu explosif, il peut se retrouver à déclencher sa radio pour être en contact avec son chef d'agrès et n'est donc plus en sécurité.

Il rappelle qu'il avait déjà rempli un cahier bleu afin de proposer une amélioration du système par la mise en place de radios intégrées dans le casque ou par l'équipement de portatifs Atex.

Il estime que la réflexion du Chef de CIS est bonne mais l'outil n'est, semble-t-il, pas approprié. Plusieurs pistes de réflexion existent, il souhaite que le CHSCT soit sollicité dans l'objectif de compléter la réflexion du Chef de CIS.

Il ajoute par ailleurs qu'une question demeure concernant les dossards ARI. Les agents ont mis en avant la fonction non atex de ce matériel.

Il précise que l'équipe Bat dotée de ce matériel est déjà équipée d'une charge importante de matériel. Cette nouvelle mise en place vient encombrer un peu plus la physionomie du porteur, ainsi que l'ergonomie et le poids.

Le Commandant DESCAMPS rappelle ce qu'est la notion d'Atex (Atmosphère explosive). Pour qu'il y ait une notion d'atmosphère explosive, il faut qu'un certain nombre de conditions soient réunies, à savoir la présence d'un combustible, qu'il y ait de l'air ainsi qu'une énergie d'activation, c'est à dire une source d'initiations qui pourrait être un poste radio.

Ces conditions lorsqu'elles sont réunies ne génèrent pas systématiquement une explosion. Pour autant, dans un certain nombre de cas, il n'existe pas d'ambiguïté comme les fuites de gaz ou les transports avec une citerne de produit inflammable ou de matières dangereuses. Les conditions ne se discuteront pas et l'utilisation des radios non atex est alors formellement interdite, y compris l'emport de la radio, même éteinte, puisqu'il s'agit d'une atmosphère explosive, voir explosible.

Les équipements fournis par le SDIS du Nord pour répondre à ces missions sont parfaitement cohérents. Les éclairages fournis par l'Administration sont Atex et permettent d'intervenir sur des zones exceptionnellement en présence de substances inflammables et de situations rares. Les Angels 2 sont repris dans la certification Atex, les lampes sont également couvertes à partir du moment où chaque utilisateur en fait usage dans les conditions normales d'utilisation.

Concernant l'analyse de la zone d'intervention, notamment sur la thématique « feu », la question est différente. La présence d'air ou d'oxygène est mise à mal parce que l'ambiance feu induit une consommation d'oxygène dans l'espace confiné, la présence d'un combustible, intégré ou non dans le cadre du feu initial est relevée et la source d'initiations est par nature présente.

Il met en avant un point très important à signaler et à mentionner : il n'existe pas de règle absolue sur la sécurité des personnels engagés avec le port de radio Atex ou non Atex.

Le risque lié au portatif non Atex en ambiance feu doit être mis en balance avec le risque généré par un cheminement de personnels engagés dans un air vicié.



Dans le cas où la situation propose une mauvaise visibilité, des cheminements difficiles, avec des contraintes de stress supplémentaires, le portatif radio apporte une vraie plus value en engagement, parce que c'est un gage de sécurité mais qui est non absolu. Cela ne doit pas dédouaner les gens de leurs responsabilités (d'être attentif à l'écoute du Angel 2...), de la nécessité de la présence d'un binôme sécurité, etc.

Dans les milieux industriels, la définition Atex existe. Elle est identifiée. Certaines zones géographiques sont identifiées Atex.

Si la réflexion est poussée jusqu'au bout, certaines zones, dans les espaces industriels, ne pourraient pas permettre l'accès des équipements du SDIS. Sauf que, lors d'une mission de secours, les zones Atex tombent. L'acceptation du risque prédomine.

Lors d'intervention pour feu, les Sapeurs Pompiers de France ne se posent pas la question de savoir s'il faut être équipé de pinces anti déflagrantes ou pas.

Sur la thématique feu, il estime qu'un chef d'agrès peut décider que la radio peut présenter une plus value non négligeable pour la sécurité de ses personnels, au travers des cheminements empruntés et des difficultés engendrées par la réalité de l'intervention avec des enjeux réels.

Il précise qu'un portatif Atex a également ses limites. Ces appareils ont des autonomies bien plus limitées que celles offertes par les postes non Atex. Ils bénéficient de portées radio beaucoup plus réduites, qui descendent à 0.5 watt du fait de la conception même du poste, alors que les portatifs sont à 2 watts.

Cela ne représente pas une solution absolue.

Monsieur PIWON comprend que sur le système feu, les risques sont moindres. Il indique que le problème relevé sur la note réside surtout dans la décision de positionner le poste radio en permanence sur l'ARI.

Il précise d'ailleurs que les Sapeurs Pompiers ont plus souvent à intervenir sur des fuites de gaz que sur des incendies.

Par ailleurs, il défie quiconque, lors d'un incendie, de manipuler la radio et d'appuyer sur le système de détresse. En effet, de nombreux éléments rendent difficile la maniabilité de l'appareil : les gants dont sont dotés les Sapeurs Pompiers, le portatif, la pochette qui protège le portatif et le système de fixation sur le dossard.

Enfin, ce portatif étant positionné en permanence, la possibilité d'une erreur humaine se pose également. Lors d'un cheminement en reconnaissance, les Sapeurs Pompiers peuvent se retrouver dans une cave, en milieu explosif et les binômes peuvent être mis en péril.

Monsieur MIRLAND remercie le Commandant DESCAMPS pour son intervention et indique que les représentants du personnel sont entièrement en accord de permettre aux binômes d'avoir un moyen de communication avec le chef d'agrès.

Il estime que ce système doit être développé. Il sait que la pratique se fait également au sein du CIS LILLE BOUVINES.

Ce qui gêne les représentants du personnel réside dans la rédaction de la note de service qui laisse le libre choix au chef d'agrès.

En matière de sécurité, il comprend que le risque existe mais il s'agit de son devoir, en tant que membre titulaire du CHSCT de poser des questions à ce sujet.

Le Commandant DESCAMPS précise que le portatif Atex que possèdent les unités spécialisées, dispose d'équipements plus appropriés dans l'utilisation.

Toutefois, au quotidien, le portatif radio ne peut pas être utilisé dans le cadre d'interventions pour fuite de gaz, contrairement aux interventions pour feu pour lesquelles l'utilisation de la radio, même non Atex, représente une vraie plus value mais n'est pas une fin en soi.

Il rappelle que cet appareil n'a pas été conçu pour être utilisé en ambiance engagée avec un porteur ARI. Mais malgré tout, il s'agit d'un outil qui permet de garder un contact avec l'extérieur. Une analyse catégorique n'est pas possible en la matière.

Monsieur le Président a relevé les propos des représentants du personnel dénonçant qu'ils n'avaient pas été associés aux résultats de l'enquête. Il aimerait avoir des précisions.

Le Lieutenant Colonel DUBOIS confirme qu'une investigation a été menée, les personnels du CIS VALENCIENNES ont été rencontrés et un compte rendu a été établi et diffusé aux CIS et aux Chefs de Groupement.

Monsieur MIRLAND précise que les postes radio ne sont pas concernés dans cette enquête alors qu'il s'agit d'un élément important. Les représentants du personnel aimeraient surtout comprendre pourquoi les membres du CHSCT n'ont pas été associés à ce travail.

Le Commandant BOUCHE rappelle que l'accident a eu lieu en septembre et les membres du CHSCT n'étaient pas encore renouvelés suite aux élections professionnelles. A l'époque, le règlement intérieur précédent du CHSCT était appliqué et des enquêtes étaient diligentées. Dans ce cadre, certaines étaient confiées à l'ACFI pour un niveau supérieur d'investigation. Ces enquêtes aboutissaient à l'établissement d'un arbre des causes et d'une restitution systématique au CHSCT.

L'engagement d'une enquête spécifique avec des représentants élus du CHSCT sur un accident comme celui là est possible. Il s'agit d'ailleurs d'une réflexion en cours dans le cadre de l'écriture du futur règlement intérieur et de ses annexes. Ainsi, une annexe sera intégralement consacrée à l'engagement d'un groupe spécifique de membres du CHSCT lors d'une enquête, notamment suite à des signalements de dangers graves et imminents.

Le Commandant BOUCHE revient sur le feu de la piscine de Valenciennes. Un binôme a failli être victime d'un accident grave mais puisqu'il n'y a pas eu de blessés, les conditions de signalement n'étaient pas été réunies pour déclencher la procédure « lourde » d'enquête.

A noter, la radio ayant été perdue sur les lieux, c'est le Chef du CIS VALENCIENNES qui en a déduit que le poste était dans la poche de l'agent et qu'il n'a, par conséquent, pas été possible de s'en servir. C'est suite à ces éléments que Monsieur PIWON a pu relever que le poste était non atex.

Monsieur le Président remercie le Commandant DESCAMPS et les représentants du personnel pour leur intervention et espère que cette discussion aura permis de rassembler les positions sur ce point.

Monsieur MIRLAND aimerait connaître les mesures immédiates prises par l'Administration sur les postes Atex et non Atex.

Il lui semble que de nombreuses questions ont été soulevées lors des échanges. En conséquence, soit l'Administration est favorable pour opter pour un moyen de communication adapté à 100%, soit une position est prise par l'ensemble des membres du CHSCT. Il précise qu'il n'est pas envisageable de s'inscrire dans l'utilisation de ces postes sachant que la sécurité des binômes n'est pas garantie entièrement.

Monsieur le Président confirme que des préconisations découleront de cette analyse et de ces échanges. Il n'est pas possible de décider immédiatement des suites données.

Le Directeur Départemental Adjoint précise que la note du Commandant DELECOURT fait objet d'expérimentation. Il sera proposé un retour d'expérience au mois de juin 2015. Il propose d'attendre cette échéance et de préparer une note de portée départementale.

Monsieur le Président précise que la vigilance sur ce point doit être de rigueur jusqu'au mois de juin et il sera débattu à cette échéance et des décisions seront prises.

Monsieur MIRLAND rappelle que la note de service ne précise pas qu'il s'agit d'une expérimentation. Selon lui, aujourd'hui, les chefs d'agrès sont mis en porte-à-faux. Il aurait aimé que des décisions soient prises lors de cette séance.

Le Directeur Départemental Adjoint estime que les explications techniques du Commandant DESCAMPS ont été claires et viennent à dire qu'en cas d'incendie, il n'existe pas de risque à utiliser cet appareil. La fixation et l'ergonomie de cet équipement peuvent être revues mais il semble qu'il est utile de maintenir le port de cet outil.

Concernant les deux points précédemment étudiés, Monsieur le Président souhaite préciser que la notion de danger grave et imminent n'a pas été identifiée.

Selon lui, ces dangers nécessitent une intervention immédiate pour un danger ou un péril imminent. Il confirme que les points traités sont des éléments potentiellement dangereux, le risque avéré et patent existe. Cependant, au regard des discussions, il aimerait que le caractère grave et imminent soit clairement défini dans le nouveau règlement intérieur.

Monsieur MIRLAND évoque la réglementation et l'application du décret qui légifère sur le danger grave et imminent. Selon lui, aucune interprétation n'est possible.

Il revient sur l'accident de la piscine de Valenciennes en mettant en avant le rôle important des EPI qui ont permis aux agents de ne pas être gravement brûlés. Il se demande s'il faut attendre un danger grave et imminent avéré pour intervenir.

Aussi, il estime que l'appréciation du danger grave et imminent est subjective. Une entorse immobilisant un Sapeur Pompier durant 9 mois et induisant un reclassement sur poste adapté ensuite peut rentrer dans le cadre du danger grave.

Il revient sur l'identification claire et précise du décret sur le déclenchement des membres du CHSCT.

Il peut constater, s'il reprend toutes les enquêtes effectuées depuis quelques années, que les représentants CHSCT étaient très rarement associés.

Monsieur le Président précise que l'Administration est entièrement d'accord avec le problème de fond et confirme que potentiellement il existe un danger. Pour autant, la notion d'imminence doit être clairement définie.

Monsieur PIWON aimerait que dès qu'un danger grave et imminent est relevé et qu'un registre est saisi, il soit mis en place une enquête dans les 24 heures, comme la réglementation l'impose.

Concernant les deux dangers graves et imminents exposés lors de cette séance, il estime que la saisine est justifiée. Il s'agit de la santé mentale des agents. Il ne souhaite pas attendre qu'un suicide ait lieu au CTA pour commencer à s'inquiéter des risques psychosociaux.

Sur les portatifs, il ne souhaite pas attendre le retour d'expérience de 6 mois et peut être deux Sapeurs Pompiers blessés durant cette période. Selon lui, il est nécessaire de résoudre le problème à la base, sans attendre qu'il y ait un drame.

## Questions des Organisations Syndicales

### CGT

- Point d'avancement concernant les gants « nitriles »

Monsieur le Président rappelle que ce sujet a déjà été traité lors d'une réunion précédente.

La Pharmacienne Hors Classe ALAVOINE confirme que cette question avait été posée au dernier CHSCT et qu'elle avait alors déjà formulé une réponse. Elle aimerait savoir quelle précision complémentaire la CGT attend.

Monsieur MIRLAND indique que son syndicat s'est entretenu avec le Directeur Départemental à ce sujet. Au vu des modifications nationales, ce dernier a affirmé que les gants nitriles allaient être mis en place au 1<sup>er</sup> semestre 2015. Il demande donc quand son application sera effective au SDIS du Nord.

La Pharmacienne Hors Classe ALAVOINE précise qu'il s'agit d'un aspect budgétaire et de marché public. Comme elle l'avait indiqué, les stocks existants doivent être écoulés. Aussi, elle précise que les crédits alloués viennent juste d'être reçus au niveau du budget primitif. Lorsqu'elle aura confirmation que les 40 000 euros supplémentaires sont versés, l'acquisition de ce type de gants sera envisagée.

Monsieur le Président rappelle que les gants nitriles sont trois fois plus chers que les gants précédents.

La Pharmacienne Hors Classe ALAVOINE précise que tout le matériel acheté par la Pharmacie Départementale répond aux exigences normatives strictes.

Toutefois, il est vrai que les gants vinyles craquent plus facilement que les gants nitriles. Elle ajoute que si cet équipement n'a pas été acheté auparavant, c'est que le budget ne le permettait pas.

Le remplacement des gants vinyles par des gants nitriles fait passer le budget de 38 000 euros à 75 000 euros.

Monsieur MIRLAND entend bien l'aspect budgétaire mais il lui semble que la nécessité d'équiper les personnels VSAV en gants nitriles a été démontrée.

Le Pharmacien Hors Classe ALAVOINE le confirme mais reste en attente de la mise en place du budget correspondant.

- Etat des travaux de réflexion concernant les sacs VSAV

La Pharmacienne Hors Classe ALAVOINE précise que ces sacs sont appelés « sacs prompts secours » puisqu'il ne s'agit pas d'un équipement exclusivement réservé au VSAV, mais également aux Fourgons Pompes Tonnes.

Elle rappelle que les sacs prompts secours sont volumineux. Ils sont composés, en compartiment central, de la bouteille d'oxygène qui est le composant le plus lourd du sac, ainsi que dans les poches latérales, de l'ensemble du matériel nécessaire aux interventions de secours à personne, en dehors d'autres matériels de type DSA.

Deux solutions pour réduire le poids des sacs peuvent être envisagées :

- Soit le sac est scindé en deux. Avec un sac oxygène thérapie qui contiendrait la bouteille d'oxygène et un autre sac comprenant le reste du matériel.
- Soit un passage des sacs B5 aux sacs B2 serait mis en place (diminution de la taille de la bouteille d'oxygène).

Elle précise que le problème relevé de l'emploi de ce sac relativement lourd (- de 19 kg) est un problème de bretelle. Cela est constaté lors des retours de sacs à la Pharmacie pour réparation. Une seule des deux bretelles craque. L'équipier le porte machinalement sur une seule épaule. Elle précise que le port du sac sur les deux épaules est recommandé afin d'éviter les troubles musculo squelettiques mais éviterait également la détérioration du matériel.

Elle ajoute qu'un groupe de travail a été constitué. Il était composé d'agents du SSSM et de moniteurs et instructeurs de secourisme. Ce groupe de travail a étudié ces problématiques. Il avait été décidé d'acheter deux sacs. Cet appel d'offre est en cours. Les réponses seront analysées à partir de mi-mai et un choix sera ensuite opéré.

Elle précise qu'à la prochaine Commission d'Appel d'Offres de juillet, le marché pourrait être attribué.

Aussi, elle indique qu'actuellement, en fonction du budget alloué à la Pharmacie, il n'est pas prévu de changer tous les sacs en une seule fois. Les remplacements seront effectués au fur et à mesure, comme cela avait été le cas lors de la mise en place des DSA.

Elle affirme que la volonté d'améliorer les types de sacs existe, mais l'aspect budgétaire freine malheureusement cette volonté.

Monsieur MIRLAND entend encore une fois qu'il existe des freins budgétaires mais souhaite évoquer la santé de ses collègues qui portent ces sacs tous les jours.

Il indique qu'aujourd'hui, une montée en puissance des problèmes de dos est constatée chez les Sapeurs Pompiers. Les agents devront travailler plus longtemps, rester dans les mêmes fonctions plusieurs années. De plus, les problématiques de douleurs au niveau des lombaires, voire de problèmes plus graves seront de plus en plus fréquents.

Encore une fois, il formule son souhait de voir associer les membres du CHSCT aux réflexions en matière de santé et d'équipement. Il précise qu'eux-mêmes ont peut être des solutions à apporter.

Concernant le fourgon par exemple, il affirme que les sacs y sont peu utilisés. Il est peut être possible de temporiser les remplacements sur les équipements en sacs des FPT. La principale préoccupation reste les sacs disponibles dans les ambulances.

Monsieur le Président confirme qu'il serait intéressant d'entendre les membres du CHSCT sur ces dispositions.

Monsieur MIRLAND retient des échanges d'aujourd'hui, que plusieurs solutions sont apportées et constate toujours que le budget reste un frein. Il se demande si la santé ne doit pas être privilégiée.

- Point sur les travaux des standards des CIS ROUBAIX et DOUAI (registres saisis)

Monsieur TETAERT précise qu'il est affecté au CIS ROUBAIX.

Il y fait état d'un mouvement de mécontentement qui se fait ressentir au sein de ce CIS. Le personnel n'est pas satisfait des travaux envisagés pour le standard. Un groupe de travail a été constitué avec les agents et le chef de ce CIS.

Les conclusions de ce groupe de travail stipulaient que la chambre du standard devait être dotée d'un ouvrant sur l'extérieur. Aujourd'hui, les travaux ont commencé et aucun ouvrant sur l'extérieur n'est prévu.

Le problème s'étend maintenant sur l'effectif qui se demande qui va occuper le poste du standard.

Il précise que ce CIS connaît un sous effectif. En effet, le SDACR impose un effectif à 23 Sapeurs Pompiers la journée et 3 SOJ (Service Opérationnel de Jour), ce qui n'est pas respecté au quotidien. Il indique que si cet effectif doit encore être amoindri d'un Sapeur Pompier occupant le poste de standardiste, ainsi qu'un absent éventuel non prévu, le sous effectif sera encore plus criant et certains véhicules ne pourront pas sortir.

Monsieur PIWON résume les problématiques rencontrées sur les CIS DOUAI et ROUBAIX. Des travaux sont entrepris et ont bien sûr un impact budgétaire. Les sommes sont engagées sans concertation avec le personnel évoluant sur ces sites ou sans tenir compte de son avis. Il indique qu'une chambre sans ouvrant est également prévue au CIS DOUAI.

Il affirme que ces décisions ne prennent pas en compte les problèmes d'hygiène. Cette modification des postes de travail et bâtementaire n'a pas été présentée aux membres du CHSCT.

Le Lieutenant Colonel MOLIERE ne connaît pas la problématique rencontrée à Douai mais concernant le CIS ROUBAIX, il souhaite préciser le contexte.

Ces travaux sont entrepris dans le cadre du déménagement du CTA ROUBAIX à VILLENEUVE D'ASCQ.

Il a été décidé de ne pas attendre le déménagement effectif pour installer un standard au CIS ROUBAIX, afin de proposer une formation du stationnaire de ROUBAIX. Il rappelle que le CIS ROUBAIX n'a jamais eu de stationnaire. Il s'agit donc d'un nouveau métier pour les Sapeurs Pompiers de ce CIS.

De ce fait, une cohabitation a lieu entre le nouveau standard et le CTA ROUBAIX qui n'est pas encore parti. Un problème de surface existe donc pour l'instant.

Il indique qu'initialement, un projet d'aménagement proposait la mise en place d'une chambre qui s'étendait jusqu'à la façade rue de Mulhouse. Ce projet a dû être abandonné à cause du manque de visibilité par rapport au portail de la rue de Mulhouse, qui aurait généré des problèmes de sécurité.

Il n'a pas été possible d'envisager une solution autre que la mise en place d'une chambre sans ouvrant extérieur mais avec une VMC.

Le Groupement Soutien Logistique a d'ailleurs pu confirmer que le débit réglementaire de cette VMC est largement suffisant pour renouveler l'air de la pièce. Par ailleurs, une baie vitrée ouvrante sera installée à 2 mètres de la façade qui permettra l'aération naturelle.

Il affirme que la mise en place d'une fenêtre dans la pièce aurait été préférable mais tant que le CTA ROUBAIX occupe les lieux, la surface n'est pas disponible. Toutefois, après la sortie du CTA, le devenir du local n'étant pas encore arrêté, le problème pourra être revu.

Monsieur TETAERT demande si les travaux sont arrêtés aujourd'hui.

Le Lieutenant Colonel MOLIERE répond sous contrôle du Chef de GST LILLE et précise que les travaux sont programmés. Des réunions avec les entreprises ont eu lieu. Le phasage a été arrêté et les entreprises ont commencé les travaux la semaine dernière.

Le Commandant JOLY confirme que les travaux ont été phasés et seront terminés pour la date de transfert du CTA. Il confirme que ces modifications sont provisoires. La pièce qui est actuellement dédiée au CTA ne sera pas forcément consacrée au futur standard.

Il pense qu'avant le mois de juin, échéance d'étude des budgets 2016, cette problématique sera prise en compte afin de mettre en place un standard adapté en 2017.

Aussi, il estime que la mise en place d'une fenêtre coûtera cher pour le peu de bénéfice qu'elle apportera au standardiste.

Le Commandant LIAGRE rassure les représentants du personnel en affirmant que la hiérarchie prend bien en compte les remarques du personnel. Des procédures sont mises en place au SDIS, elles sont parfois un peu longues mais liées aux contraintes de fonctionnement du service.

Concernant le standard du CIS DOUAI, il met en avant les contraintes techniques et les modifications d'affectation des locaux liées au fonctionnement du service.

Le Commandant DUBUSSE indique que trois niveaux de travaux sont prévus cette année pour le CIS DOUAI.

Le premier a été réalisé et concernait le contrôle des accès au standard. Aujourd'hui, le stationnaire peut contrôler l'accès de la porte qui donne presque directement sur l'extérieur.

Le deuxième niveau de travaux concerne l'amélioration du couchage. Aujourd'hui, le standard se présente avec une porte de placard sur la droite et le lit du stationnaire se situe derrière la porte coulissante de ce même placard. Ce dernier ne présente bien entendu, ni VMC, ni lumière naturelle.

Les travaux prévoient d'équiper un local contigu au standard. Ce local sera modifié par le personnel de la régie du GST DOUAI ainsi que par les futurs emplois d'avenir recrutés au SDIS du Nord.

Concernant le coût de ces travaux, ils ont été minimisés, même s'ils sont très bien pensés et seront très bien exécutés.

Le dernier niveau d'amélioration concernera la mise en température de ce local puisque le volume de la pièce y sera réduit. Un nouveau chauffage sera installé afin de proposer une température adéquate, surtout l'hiver.

Monsieur MIRLAND constate que le travail a été fait, mais les personnels de ces deux sites ont le sentiment de ne pas avoir été écoutés dans le déroulement des travaux.

Il renouvelle sa volonté de voir associés les représentants du CHSCT à ces études. Il estime que cela éviterait ainsi aux personnels d'avoir le sentiment de ne pas être écoutés.

## **SNSPP-PATS-FO**

- L'élaboration du règlement intérieur SSSM

Monsieur WATRY souhaite que ce règlement soit rédigé afin d'apporter des solutions concrètes au personnel qui en aurait besoin, comme c'est le cas, par exemple, concernant les problèmes soulevés au CTA LE QUESNOY.

Monsieur THIERY précise que les travaux concernant la partie médecine de prévention, reprise dans le règlement intérieur du CHSCT, sont en cours.

Concernant le règlement intérieur SSSM, celui-ci fait partie du règlement intérieur global du SDIS du Nord qui est également un chantier en cours.

- Processus du déclenchement du CHSCT

Le Commandant BOUCHE reprend ce qui a été dit précédemment concernant les dangers graves et imminents et assure que les projets d'annexes seront prochainement débattus en commission ad hoc, avec les membres élus représentant les Organisations Syndicales au CHSCT, le Pôle Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail, la Médecine Préventive, l'Agent Chargé des Fonctions d'Inspection et l'ensemble des composantes de l'hygiène et de la santé au travail au sein du SDIS du Nord.

Il estime que, pour ne plus avoir comme unique solution de mettre en avant le signalement grave et imminent, même quand, de toute évidence, il ne s'agit pas d'un danger d'une gravité suffisante et dont l'imminence est avérée, il faut proposer à l'ensemble des composantes de l'établissement, la possibilité de signaler des dangers, des risques ou des difficultés sur le terrain. Ces signalements doivent être suivis de faits, y compris au travers d'enquêtes du CHSCT, sans avoir besoin de passer par des signalements dévoyés ou indus.

Un travail important doit être fait par cette commission afin que l'ensemble des acteurs parle d'une même voix sur ce dossier et que ce soit efficace dans l'intérêt de l'établissement.

Monsieur WATRY espère que ce processus sera un point d'orgue au niveau du CHSCT. Cela permettra de limiter les prestations. Toutefois, il précise qu'au COEPT, le 26 février 2015, des jeunes en FIA ont été brûlés et que le CHSCT n'a pas été déclenché.

Selon Monsieur MIRLAND, les représentants du personnel dénoncent que, depuis plusieurs mois, voire plusieurs années, le déclenchement des membres du CHSCT, suite à des accidents, n'a jamais été fait.

Il assure qu'il faudra s'atteler, par l'intermédiaire de l'annexe 3, 4 et 5, à faire valoir la présence des membres du CHSCT.

Il affirme que leur démarche n'a pas pour objet de critiquer, mais d'améliorer les choses. Il s'agit bien de l'état d'esprit des membres du CHSCT aujourd'hui.

Monsieur le Président annonce que dans le cadre des renouvellements d'instance, il ne sera plus amené à siéger au CHSCT.

Il remercie l'ensemble des représentants du personnel à cette instance, les anciens et les nouveaux, pour la qualité de leur collaboration et remercie également l'Administration, les services et tous ceux qui se sont mobilisés pour que toutes les réunions se passent bien.

Il précise qu'il siège au CHSCT depuis 11 ans, ce qui coïncide avec la durée de son mandat de Conseiller Général et il assure avoir été témoin de la progression et de la montée en charge admirable du SDIS, à travers différentes instances. Il n'est pas peu fier d'y avoir contribué.

Il félicite les différents Présidents du SDIS du Nord, les Colonels VANBERSELAERT et PENNINCK pour cette grande et belle qualité de travail qui s'est développée durant ces années.

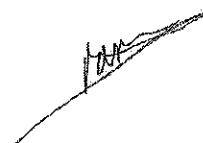
Monsieur le Président lève la séance à 12h15.

Le Secrétaire Administratif,



B. LEROY LAIDEBEUR

Le Secrétaire,



F. MASSIN

Le Président,



E. CHARTON